

SUPER DEGRAISSANT ALCALIN

DÉGRAISSANT POLYVALENT

1 - PROPRIETES

SUPER DEGRAISSANT ALCALIN est un dégraissant polyvalent pour tous types de sols (carrelages, sols plastiques,...). Spécifique pour la remise en état de sols très encrassés, en alternance avec un détergent neutre. Il élimine tous types de graisses (animales, végétales, minérales).

2 - MODE D'EMPLOI

Diluer dans de l'eau chaude de 2% à 10% suivant l'encrassement du sol.

Laisser agir 5 à 10 minutes puis passer la monobrosse équipée d'un disque dur ou manuellement.

Bien rincer à l'eau claire pour obtenir un pH neutre sur le sol.

3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide limpide bleu foncé
Densité	1,06 à +/- 0,02
pH 1 %	12 +/-0,5
Stockage	Conserver à l'abri de la lumière et de l'humidité.
Contient parmi d'autres composants (règlement CE 648/2004) :	- moins de 5% de: EDTA et sels, agents de surface non ioniques

4 - CONDITIONNEMENT

Carton de 4 x 5 L – Fût de 200 L

5 - PRECAUTIONS D'EMPLOI

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°0241) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33(0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

Ce produit respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 16-01--2012.